



CONFÉRENCE

Quarante-troisième session

Rome, 1-7 juillet 2023

Rapport de la soixante-quinzième session du Comité des produits (Rome, 13-15 juillet 2022)

Résumé

Le Comité des produits a tenu sa soixante-quinzième session selon des modalités hybrides du 13 au 15 juillet 2022 et a examiné les points suivants:

1. Évolution des marchés internationaux des produits agricoles
2. Perspectives agricoles à moyen terme (2022-2031) et questions nouvelles
3. *La situation des marchés des produits agricoles 2022*
4. Informations actualisées sur les négociations agricoles menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et faits nouveaux concernant les accords commerciaux régionaux relatifs à l'agriculture
5. Programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation
6. Le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture
7. Rapport de la trente et unième session du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses
8. Rapport de la vingt-quatrième session du Groupe intergouvernemental sur le thé
9. Programme de travail pluriannuel du Comité

Questions portées à l'attention du Conseil

Le Conseil est invité à approuver les conclusions et les recommandations formulées par le Comité des produits à sa soixante-quinzième session. L'attention du Conseil est appelée, en particulier, sur ce qui suit:

- a) *Évolution des marchés internationaux des produits agricoles*: alinéas 9.b), 9.c), 9.f), 9.g) et 9.j)
- b) *Perspectives agricoles à moyen terme (2022-2031) et questions nouvelles*: alinéas 11.d), 11.e) et 11.f) et paragraphe 12
- c) *La situation des marchés des produits agricoles 2022*: alinéas 14.b), 14.d), 14.e), 14.g), 14.j) et 14.k)

- d) *Informations actualisées sur les négociations agricoles menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et faits nouveaux concernant les accords commerciaux régionaux relatifs à l'agriculture: alinéas 15.a), 15.d) et 15.e)*
- e) *Programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation: paragraphe 16, alinéa 17.b) et paragraphe 18*
- f) *Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR): alinéas 20.a), 20.c), 20.d) et 20.e)*
- g) *Rapport de la trente et unième session du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses: paragraphes 23 et 24*
- h) *Programme de travail pluriannuel: alinéas 27.b), 27.c) et 27.d) et paragraphe 28*

Questions portées à l'attention de la Conférence

La Conférence est invitée à approuver les conclusions et les recommandations formulées par le Comité des produits à sa soixante-quinzième session. L'attention de la Conférence est appelée, en particulier, sur ce qui suit:

- a) *Évolution des marchés internationaux des produits agricoles: alinéas 9.e), 9.h) et 9.i)*
- b) *Perspectives agricoles à moyen terme (2022-2031) et questions nouvelles: alinéas 11.c), 11.d) et 11.f) et paragraphe 12*
- c) *La situation des marchés des produits agricoles 2022: alinéas 14.a), 14.b), 14.c), 14.d), 14.g), 14.i), 14.j) et 14.k)*
- d) *Informations actualisées sur les négociations agricoles menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et faits nouveaux concernant les accords commerciaux régionaux relatifs à l'agriculture: alinéas 15.a), 15.b) et 15.c)*
- e) *Programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation: paragraphe 17*
- f) *Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR): alinéa 20.c)*
- g) *Programme de travail pluriannuel: alinéa 27.a) et paragraphe 28*

Suite que le Conseil et la Conférence sont invités à donner

Le Conseil et la Conférence sont invités à approuver le rapport de la soixante-quinzième session du Comité des produits ainsi que les recommandations relatives aux questions qui relèvent de leur mandat respectif.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Boubaker Ben-Belhassen
Secrétariat du Comité des produits
Division des marchés et du commerce
Tél.: (+39) 06 570 52723
Courriel: FAO-CCP@fao.org

I. Introduction

1. Le Comité des produits a tenu sa soixante-quinzième session du 13 au 15 juillet 2022. Sur les 103 membres du Comité, 85 étaient inscrits à la session et 17 États membres de l'Organisation, le Saint-Siège et 5 organisations intergouvernementales internationales et régionales y ont participé en tant d'observateurs. On trouvera la liste des participants à l'adresse <https://www.fao.org/about/meetings/commodity-problems/ccp75/list-of-documents/fr/>.
2. Le Président du Comité, M. Gustaf Daud Sirait (Indonésie), a présidé la session. Le Bureau comptait également parmi ses membres l'Australie, le Brésil, le Canada, le Nigéria, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Soudan.
3. Le Comité a été informé que l'Union européenne participait à la session en vertu des dispositions des paragraphes 8 et 9 de l'article II de l'Acte constitutif de la FAO.
4. Exceptionnellement, en raison de la pandémie mondiale de covid-19 et des problèmes de santé publique et autres contraintes qui en découlent, la session s'est déroulée dans un format hybride, sans que cela constitue un précédent et conformément au paragraphe 4 de l'article II du Règlement intérieur du Comité, qui prévoit que celui-ci se réunit normalement au Siège de l'Organisation. Ainsi, certains représentants étaient présents en personne au Siège de la FAO tandis que d'autres participaient par visioconférence. Cette décision a fait suite à des consultations menées par le Bureau du Comité.
5. Avant le début des délibérations, le Comité a confirmé que la réunion tenue selon des modalités hybrides constituait une session ordinaire officielle. Le Comité est convenu, aux fins de la conduite de la présente session, de procéder conformément à son Règlement intérieur et à ses usages et de déroger aux dispositions qui pourraient ne pas être compatibles avec la tenue d'une session hybride. Le Comité est convenu d'appliquer des procédures spéciales ou des modalités de travail aménagées si nécessaire pour permettre le bon déroulement de la session. Il a aussi décidé d'enregistrer la réunion.
6. Le Comité était assisté par un comité de rédaction composé des pays suivants: Argentine, Australie (président), Brésil, Canada, Kenya, Malaisie, République dominicaine, Tchéquie, Soudan et Thaïlande.
7. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoires de la session. L'ordre du jour est reproduit à l'annexe A et la liste des documents à l'annexe B.
8. Le Directeur général de la FAO, M. Qu Dongyu, a prononcé une allocution devant le Comité.

II. Marchés mondiaux des produits agricoles

A. Évolution des marchés internationaux des produits agricoles

9. Le Comité a examiné les faits nouveaux survenus sur les marchés internationaux des produits alimentaires présentés dans les documents CCP 22/2, CCP 22/INF/6 et CCP 22/INF/7. À cet égard, le Comité:
 - a) a insisté sur l'importance de la transparence des marchés et a souligné qu'il était important de disposer d'informations à jour et crédibles sur les marchés, en particulier compte tenu du nombre croissant de risques et d'incertitudes dus aux conflits, à la variabilité du climat, aux ravageurs, aux maladies et aux chocs économiques;

- b) s'est déclaré satisfait des travaux de la FAO et de la contribution de cette dernière au renforcement de la transparence des marchés, et a demandé à l'Organisation de poursuivre et d'intensifier ses activités afin de faciliter la prise de décisions stratégiques éclairées et de promouvoir la coordination des politiques en fournissant des données et des informations objectives et à jour ainsi que des évaluations et des perspectives relatives aux marchés;
- c) a pris acte du rôle positif que joue le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) dans le renforcement de la transparence des marchés agricoles et des politiques adoptées en matière de sécurité alimentaire, en réduisant l'extrême volatilité des prix et en promouvant une action stratégique coordonnée, et a demandé aux Membres d'appuyer l'initiative, notamment en communiquant en temps voulu des données au niveau des pays;
- d) a souligné le rôle important que peuvent jouer les marchés et le commerce dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD);
- e) a souligné la nécessité pour les gouvernements, conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), d'éviter de recourir à des restrictions à l'exportation et à d'autres mesures qui faussent les échanges¹;
- f) a souligné qu'il importait d'élargir l'éventail des produits, pour inclure des produits non céréaliers et non oléagineux dans les évaluations et perspectives futures des marchés, et a demandé à la FAO d'étudier la possibilité d'allouer davantage de ressources à la mobilisation des compétences nécessaires en matière de produits;
- g) a souligné qu'il était important d'accroître la productivité et la production agricoles de manière durable, et a demandé à la FAO de renforcer encore les informations techniques et d'aider les Membres dans ce domaine;
- h) a reconnu que de nombreux pays, en particulier des pays en développement, étaient encore aux prises avec les effets multidimensionnels de la crise financière de 2007-2008, dont ils ne se sont pas encore relevés;
- i) a exprimé son inquiétude face à l'envolée des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des intrants, notamment des engrais, aux coûts de transport élevés et aux préoccupations croissantes concernant la sécurité alimentaire mondiale en raison des perturbations causées par les mesures prises pour endiguer la covid-19 et, plus récemment, la guerre en Ukraine; et s'est dit préoccupé par les mesures politiques non conformes aux principes de l'OMC;
- j) a rappelé la décision prise et les recommandations formulées par le Conseil de la FAO à sa cent soixante-neuvième session, concernant les incidences de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale, et a souligné l'importance du rôle technique de la FAO s'agissant de parer aux conséquences de la guerre sur la sécurité alimentaire mondiale.

B. Perspectives agricoles à moyen terme (2022-2031) et questions nouvelles

10. Le Comité a pris note des informations et des projections à moyen terme concernant les marchés agricoles pour la période 2022-2031, qui sont présentées dans le document portant la cote CCP 22/3 Rev.1.

11. Plus particulièrement, le Comité:

- a) a passé en revue les tendances des marchés des produits agroalimentaires et les perspectives à moyen terme;
- b) a souligné que le commerce, conjugué à une productivité efficiente et renforcée et à des systèmes alimentaires durables, jouait un rôle fondamental s'agissant d'accroître la sécurité alimentaire mondiale dans toutes ses dimensions et d'améliorer la nutrition, et pour ce qui est d'atténuer les difficultés et les incertitudes auxquelles les marchés des produits agricoles sont confrontés;

¹ Les États-Unis d'Amérique ont formulé l'explication suivante concernant leur position: «Cette déclaration donne une représentation inexacte des obligations imposées dans le cadre de l'OMC. Nous sommes d'avis que la FAO doit respecter les mandats indépendants d'autres processus et institutions, notamment les négociations commerciales, et se garder d'intervenir dans les décisions et les mesures prises dans d'autres forums, y compris à l'OMC.»

- c) a souligné qu'il était important de disposer d'un système commercial multilatéral qui soit plus libre, plus juste, prévisible, non discriminatoire et encadré par des règles, sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et en conformité avec les règles de cette dernière, afin de promouvoir le développement agricole et rural et de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition de tous;
- d) a insisté sur le fait que les défis actuels pourraient avoir de graves répercussions sur la sécurité alimentaire et la durabilité à moyen terme; et a souligné que les résultats de l'analyse de plusieurs scénarios visant à évaluer l'incidence de la guerre en Ukraine sur les marchés agricoles internationaux et la sécurité alimentaire mondiale indiquaient que les prix des principales céréales, déjà élevés, continueraient de grimper. Le Comité s'est dit préoccupé par le fait qu'il en résulterait une augmentation du risque de sous-alimentation pour les populations vulnérables, en particulier dans les pays en développement qui sont importateurs nets de produits alimentaires et dans les pays les moins avancés;
- e) a salué les efforts déployés par la FAO pour réaliser des analyses ex ante, des scénarios et des études prospectives, notamment pour évaluer des voies nouvelles en faveur d'une production et d'une consommation durables, ainsi que le commerce, y compris les restrictions commerciales, les prix et la sécurité alimentaire; et a encouragé la FAO à élargir ses efforts d'analyse pour inclure un éventail plus étendu de facteurs liés à l'offre, à la demande et aux risques;
- f) a souligné l'utilité des projections à moyen terme pour les gouvernements et les institutions à l'échelle nationale, et a demandé à la FAO d'intensifier ses activités de renforcement des capacités afin de promouvoir l'utilisation par les institutions nationales et régionales des analyses et des projections à moyen terme relatives aux produits.

12. Le Comité s'est félicité du partenariat entre la FAO et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le cadre des travaux d'élaboration des perspectives à moyen terme, et a demandé à la FAO d'entretenir et de renforcer encore cette collaboration.

III. Questions relatives aux politiques

A. La situation des marchés des produits agricoles 2022

13. Le Comité a pris note du rapport ainsi que des conclusions de l'édition 2022 de la publication phare de la FAO *La situation des marchés des produits agricoles*, dont le thème est «La géographie du commerce alimentaire et agricole: quelles politiques pour un développement durable?» et qui est présentée dans les documents portant respectivement les cotes CCP 22/4 et CCP 22/INF/8.

14. En outre, le Comité:

- a) a souligné qu'il était important de disposer d'un système commercial multilatéral qui soit plus libre, plus juste, prévisible, non discriminatoire et encadré par des règles, sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et en conformité avec les règles de cette dernière, afin de promouvoir le développement agricole et rural et de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition de tous;
- b) a souligné le rôle du commerce dans la transformation nécessaire devant mener, selon qu'il convient, à des systèmes alimentaires plus durables et, partant, sa contribution à la sécurité alimentaire mondiale, en particulier dans les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, à la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable qui y sont énoncés, ainsi qu'au renforcement de la résilience face aux chocs socioéconomiques, aux conflits, aux pandémies et aux phénomènes météorologiques extrêmes;

- c) a insisté sur le fait qu'il fallait disposer de politiques commerciales pour favoriser le bon fonctionnement, la transparence et l'ouverture des marchés mondiaux, en particulier en période d'incertitude et de crise, et a rappelé combien il était important d'améliorer la productivité et l'efficacité de l'agriculture et de réduire le coût des échanges pour faire du commerce un levier de croissance;
- d) a souligné que l'investissement dans la recherche, la science et l'innovation constituait un élément majeur pour promouvoir une production alimentaire durable et a indiqué qu'il importait de prêter appui aux pays en développement;
- e) a rappelé les trois dimensions intégrées du développement durable, en l'occurrence les dimensions économique, sociale et environnementale, et a demandé que les prochaines éditions du rapport sur *La situation des marchés des produits agricoles* abordent ces dimensions de manière équilibrée et exhaustive, dans la mesure du possible compte tenu du thème choisi;
- f) a attiré l'attention sur le fait qu'il était important que les futures éditions du rapport continuent d'examiner en priorité la situation des marchés des produits agricoles face aux défis existants et nouveaux, et ce dans le cadre d'un processus de contribution inclusif;
- g) a reconnu la contribution positive du commerce alimentaire et agricole à la promotion de la croissance économique, du bien-être social et des objectifs de durabilité environnementale;
- h) a rappelé que le développement agricole durable et les systèmes de production durables dépendent des conditions locales et d'autres facteurs qui entrent en jeu, sans préjuger d'un produit en particulier, et ce quel que soit son lieu de production, de consommation ou de commercialisation;
- i) a estimé qu'il était possible d'adopter des approches multilatérales et régionales complémentaires pour remédier aux externalités environnementales d'ampleur mondiale;
- j) a souligné que des accords commerciaux régionaux (ACR) assortis de dispositions environnementales juridiquement contraignantes et encadrés par des institutions bien établies pouvaient permettre de lutter efficacement contre les externalités environnementales, et a rappelé que les accords multilatéraux constituaient un moyen efficace de régler la question des externalités environnementales mondiales;
- k) a pris acte des défis liés au changement climatique et a souligné la place centrale qu'occupent les accords multilatéraux sur l'environnement et les instruments internationaux relatifs au changement climatique, en particulier la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris conclu sous son égide.

B. Informations actualisées sur les négociations agricoles menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et faits nouveaux concernant les accords commerciaux régionaux relatifs à l'agriculture

15. Le Comité a pris note des informations actualisées qui lui ont été présentées sur les négociations agricoles menées sous l'égide de l'OMC et sur les accords commerciaux régionaux. Plus particulièrement, le Comité:

- a) a réservé un accueil favorable aux résultats qui ont été adoptés dans le domaine de l'agriculture par les membres de l'OMC à la douzième conférence ministérielle de cette dernière et a appelé la FAO à continuer d'aider ses Membres à mettre en œuvre ces résultats pour favoriser le développement d'un système commercial multilatéral plus libre, plus juste, prévisible, non discriminatoire et encadré par des règles, sous l'égide de l'OMC et en conformité avec les règles de cette dernière, qui soit susceptible de contribuer à l'élimination de la faim et de la malnutrition dans le monde;
- b) a souligné l'importance du multilatéralisme et l'intérêt de favoriser un système commercial multilatéral plus libre, plus juste, prévisible, non discriminatoire et encadré par des règles, afin de promouvoir le développement agricole et rural et de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition de tous, et a reconnu le rôle important joué par le commerce dans la transformation qu'il convient d'opérer pour parvenir à des systèmes alimentaires plus durables;

- c) a insisté sur le fait qu'il était essentiel de maintenir les marchés ouverts et d'assurer la régularité des flux commerciaux, et a réaffirmé qu'il importait de ne pas imposer d'interdictions ni de restrictions à l'exportation d'une manière incompatible avec les dispositions applicables de l'OMC;
- d) a salué le travail de la FAO dans le domaine du commerce des produits agroalimentaires, notamment par la communication de données, d'informations et d'éléments scientifiques actualisés pour éclairer les débats relatifs aux politiques, a souligné l'importance de l'assistance technique fournie par la FAO aux Membres dans les domaines relevant de son mandat et de sa compétence, et a appelé l'Organisation à intensifier ses efforts de mobilisation de ressources afin de soutenir le renforcement de ces activités;
- e) s'est félicité de l'étroite collaboration entre la FAO et l'OMC dans le domaine du commerce agricole, conformément à leurs mandats respectifs, et a demandé à la FAO de poursuivre et d'intensifier cette coopération fructueuse.

IV. Questions relatives au Programme

A. Programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation

16. Le Comité s'est félicité des réalisations de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce pendant l'exercice 2020-2021, et a salué la variété et la qualité des publications, des produits et des services fournis par l'Organisation.

17. En outre, le Comité:

- a) a pris acte des tendances et faits nouveaux au niveau mondial qui devraient influencer sur les activités relatives aux marchés et au commerce des produits que la FAO mènera dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2031 et du Plan à moyen terme 2022-2025 en vue de réaliser les ODD, sans laisser personne de côté;
- b) a examiné et approuvé les priorités qui ont été définies en ce qui concerne le travail qu'accomplira la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits, dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2031 et du Plan à moyen terme 2022-2025, et qui sont présentées dans le document portant la cote CCP 22/6, à savoir:
 - Suivi, évaluation et perspectives des marchés des produits
 - Suivi et évaluation de la sécurité alimentaire et alerte rapide
 - Commerce alimentaire et agricole
 - Chaînes de valeur mondiales responsables
 - Travaux des groupes intergouvernementaux sur les produits
 - Appui aux processus internationaux (G20 et G7)
 - Élaboration du rapport sur *La situation des marchés des produits agricoles*

18. Le Comité s'est félicité de ce que la FAO collabore avec d'autres organisations internationales pour mener à bien son programme de travail concernant les marchés et le commerce des produits et d'autres sujets connexes, et a demandé à l'Organisation de poursuivre et d'intensifier cette coopération.

B. Le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture

19. Le Comité a examiné le document CCP 22/7 relatif aux activités présentes et futures menées dans le cadre du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR).

20. Plus particulièrement, le Comité:
- a) s'est félicité du travail accompli par le SMIAR, ainsi que de ses divers produits et services, et a reconnu que le Système était une source importante d'informations factuelles et un mécanisme d'alerte rapide de premier plan au niveau mondial;
 - b) a pris note de l'évolution continue du SMIAR face aux enjeux nouveaux;
 - c) a pris acte de l'importance et de la pertinence accrues du SMIAR, en particulier compte tenu des risques et incertitudes croissants qui pèsent sur la sécurité alimentaire mondiale;
 - d) a dit apprécier les efforts collaboratifs du SMIAR, en particulier l'approche d'alerte rapide fondée sur le consensus, et a préconisé que le SMIAR continue à renforcer la collaboration avec d'autres parties prenantes;
 - e) a souligné combien les technologies géospatiales et numériques étaient importantes pour recueillir et analyser des données et informations et a demandé que le SMIAR renforce encore ses capacités ainsi que celles d'autres parties prenantes au niveau des pays afin d'exploiter au mieux ces solutions;
 - f) a recommandé que se poursuivent la communication des informations et des outils, ainsi que la diffusion de données assurée par le SMIAR au profit des Membres et d'autres parties prenantes et la prestation d'une aide au renforcement des capacités à l'intention des utilisateurs.

V. Questions relatives à la gouvernance

A. Rapport de la trente et unième session du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses

21. Le Comité a approuvé le rapport de la trente et unième session du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses, organisée à distance par l'Indonésie, les 4 et 5 mars 2021 et le 5 juillet 2022.
22. Le Comité a mis en avant l'importance que revêtaient la production et le commerce durables des huiles végétales à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs qui y sont énoncés, compte tenu notamment de la récente crise alimentaire mondiale.
23. Le Comité a accepté la proposition d'inscrire à l'ordre du jour un point consacré à la production durable des huiles végétales à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs qui y sont énoncés, lors d'une prochaine session du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses.
24. Le Comité a demandé au Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses de poursuivre les débats visant à définir les éventuelles mesures à prendre afin que les huiles végétales continuent de jouer un rôle dans la concrétisation des ODD.

B. Rapport de la vingt-quatrième session du Groupe intergouvernemental sur le thé

25. Le Comité a approuvé le rapport de la vingt-quatrième session du Groupe intergouvernemental sur le thé, qui s'est tenue en ligne le 23 février 2022.

C. Programme de travail pluriannuel

26. Le Comité a examiné le rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel 2021-2023 (document CCP 22/10).

27. En outre, le Comité:
- a) a souligné qu'il était important que le Comité des produits adopte une perspective axée sur les systèmes alimentaires dans le cadre de ses travaux;
 - b) a encouragé le Bureau à organiser, avec le soutien du secrétariat, des manifestations thématiques entre les sessions du Comité des produits;
 - c) a demandé au Bureau de réfléchir à la nécessité de réexaminer le nom du Comité et de l'harmoniser dans les différentes langues officielles des Nations Unies, en tenant compte de l'évolution récente de la situation, notamment de l'attention croissante accordée aux contributions positives des marchés de produits de base et du commerce;
 - d) a souligné le rôle important que joue le Comité des produits dans les domaines relevant de sa compétence en matière de suivi et d'analyse des incidences que peuvent avoir les crises et les conflits, en mettant particulièrement l'accent sur les répercussions de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale dans le cadre du mandat de la FAO, les récessions économiques, les mesures susceptibles de perturber les échanges commerciaux et les détournements de ces échanges, le changement climatique, la pandémie de covid-19, ainsi que d'autres chocs et crises.
28. Le Comité a approuvé son programme de travail pluriannuel pour la période 2022-2024.
29. Le Comité a salué l'excellent travail accompli par le Bureau composé de l'Australie, du Brésil, du Canada, de l'Indonésie, du Nigéria, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Soudan, et présidé par M. Gustaf Daud Sirait (République d'Indonésie).

VI. Autres questions

A. Élection des nouveaux membres du Bureau

30. Le Comité a élu par acclamation M. Yaya Adisa Olaitan Olaniran, Ambassadeur de la République fédérale du Nigéria, à la présidence du Comité.
31. Le Comité a élu par acclamation les six membres suivants, qui assumeront les fonctions de vice-présidents: Allemagne (Europe), Argentine (Amérique latine et Caraïbes), Australie (Pacifique Sud-Ouest), États-Unis d'Amérique (Amérique du Nord), Indonésie (Asie) et Mauritanie (Proche-Orient et Afrique du Nord).
32. Le Comité a félicité le Président et les membres du Bureau nouvellement élus et leur a souhaité plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

B. Organisation des travaux de la soixante-seizième session

33. Le Comité a noté que la soixante-seizième session du Comité des produits aurait lieu à Rome en 2024 et que la date exacte en serait fixée par le Directeur général après consultation du Président du Comité, selon les procédures réglementaires.

C. Questions diverses

34. Aucune autre question n'a été soulevée.

VII. Adoption du rapport

35. Le rapport de la soixante-quinzième session du Comité des produits a été adopté par acclamation.

ANNEXE A

Ordre du jour provisoire

1. Questions de procédure

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- 1.2 Nomination du Président et des membres du Comité de rédaction
- 1.3 Déclaration du Directeur général

2. Marchés mondiaux des produits agricoles

- 2.1 Évolution des marchés internationaux des produits agricoles
- 2.2 Perspectives agricoles à moyen terme (2022-2031) et questions nouvelles

3. Questions relatives aux politiques

- 3.1 *La situation des marchés des produits agricoles 2022*
- 3.2 Informations actualisées sur les négociations agricoles menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et faits nouveaux concernant les accords commerciaux régionaux relatifs à l'agriculture

4. Questions relatives au Programme

- 4.1 Programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation
- 4.2 Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR)

5. Questions relatives à la gouvernance

- 5.1 Rapport de la trente et unième session du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses
- 5.2 Rapport de la vingt-quatrième session du Groupe intergouvernemental sur le thé
- 5.3 Programme de travail pluriannuel

6. Autres questions

- 6.1 Élection des nouveaux membres du Bureau
- 6.2 Organisation des travaux de la soixante-seizième session
- 6.3 Questions diverses

7. Adoption du rapport

ANNEXE B**Liste des documents**

Cote du document	Titre
CCP 22/1	Ordre du jour provisoire annoté
CCP 22/2	Évolution des marchés internationaux des produits agricoles
CCP 22/3	Perspectives agricoles à moyen terme (2022-2031) et questions nouvelles
CCP 22/4	<i>La situation des marchés des produits agricoles 2022</i>
CCP 22/5	Informations actualisées sur les négociations agricoles menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et faits nouveaux concernant les accords commerciaux régionaux relatifs à l'agriculture
CCP 22/6	Programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation
CCP 22/7	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR)
CCP 22/8	Rapport de la trente et unième session du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses
CCP 22/9	Rapport de la vingt-quatrième session du Groupe intergouvernemental sur le thé
CCP 22/10	Programme de travail pluriannuel

Documents d'information

CCP 22/INF/1	Calendrier provisoire
CCP 22/INF/2	Liste des documents
CCP 22/INF/3	Liste provisoire des délégués
CCP 22/INF/4	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres
CCP 22/INF/5	Déclaration du Directeur général
CCP 22/INF/6	Indice FAO des prix des produits alimentaires
CCP 22/INF/7	Évolution des marchés mondiaux des engrais
CCP 22/INF/8	Résumé: <i>La situation des marchés des produits agricoles 2022</i>